



Recours Assurance automobile

Par **Emylef**, le **12/01/2013 à 12:32**

Bonjour,rrnrnJ'ai été victime d'un vol de ma voiture devant chez moi en pleine nuit j'ai déclaré le vol à mon assurance dans l'heure qui a suivi la constatation et je me suis rendu compte dans la journée que mes double de clefs avaient disparu. La veille, nous avons fait des travaux donc la porte de la maison n'avait pas été verrouillée car nous faisons des aller et retour régulièrement je suppose que les voleurs en ont profiter pour prendre le double des clefs. L'assurance me dit aujourd'hui après m'avoir donner le montant de l'indemnisation que le vol ne peut pas être pris en compte car il n'y a pas eu d'effractions.rnQuel recours puis je avoir pour être indemnisé?rnMerci pour vous réponses

Par **chaber**, le **12/01/2013 à 15:11**

bonjourrrnrnil vous faut relire les conditions générales de votre contrat. Il est difficile de vous répondre car il peut y avoir des variantes selon les sociétés.rnrnSi votre véhicule a été retrouvé et qu'il n'y a pas traces d'effraction, les assureurs repoussent leur garantie.

Par **Lag0**, le **12/01/2013 à 16:24**

Bonjour,rnEffectivement, vous ne précisez pas si le véhicule a été retrouvé...